

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 13 MARS 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 9

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

7 mars 2025

Numéro :

D20250313_62

Objet :

Signature de la convention de facturation
SOGEDO-
Périmètre Ain
Veyle Revermont

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Chalamont, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. COURRIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN		x	
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHEUIL	Philippe	POTTIER	x	P. POTTIER
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x	C. MONIER
	Rachel	RIONET	x	JP. GRANGE
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x	
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x	
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x	
	Evelyne	ESCRIVA	x	
	Pascal	GAGNOLET	x	
	Claude	LEFEVER	x	
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x	
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x	
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x	
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x	
SAINTE OLIVE	Thierry	SPINLER	x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x	
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x	
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x	
	Martine	MOREL-PIRON	x	
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x	L. LOREAU
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x	
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x	
	Isabelle	DUBOIS	x	
	François	MARECHAL	x	P. LARRIEU
	Marie Anne	ROUX	x	I.DUBOIS
	Didier	FROMENTIN	x	
	Agnès	DUPERRIER	x	
	Jacques	LIENHARDT	x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x	

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Philippe POTTIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCD,
Le budget annexe du SPANC est financé principalement par la redevance annuelle forfaitaire versée par les usagers du service, actuellement de 32 € TTC/an.

Dans un souci de simplification, comme le prévoit l'article R 2224-19-7 du CGCT, cette redevance est facturée et recouvrée par l'intermédiaire des sociétés fermières lorsque le service production/distribution/facturation d'eau est assuré par un délégataire. Pour encadrer le service rendu par les délégataires, il est nécessaire d'établir une convention de facturation et de recouvrement sur chaque périmètre de contrat.

Sur le périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux Ain Veyle Revermont, le marché de délégation de service public a récemment été relancé, pour être attribué à la société SOGEDO, il convient par conséquent d'instaurer une nouvelle convention de facturation avec SOGEDO pour le recouvrement de la redevance ANC sur ce périmètre. Cela concerne les communes de Châtenay, Saint Nizier le Désert et Saint Paul de Varax.

Il est à noter que cette convention prévoit la rémunération du délégataire par le SPANC à hauteur de 2.30 € par facture émise, montant en hausse par rapport à la précédente convention (+0.30€).

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver la signature de la convention avec la société SOGEDO pour le recouvrement de la redevance assainissement non collectif sur le périmètre du syndicat Ain Veyle Revermont,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à cette prestation de facturation.

M. Pottier ne prend part au vote.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'approuver** la signature de la convention avec la société SOGEDO pour le recouvrement de la redevance assainissement non collectif sur le périmètre du syndicat Ain Veyle Revermont,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention ainsi que tout autre document relatif à cette prestation de facturation.

Ainsi fait et délibéré, le 13 mars 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

